

LES TRANSPORTS AÉRIENS

T.N.-O.—LE SERVICE DES PASSAGERS ASSURÉ PAR LES DÉTENTEURS DE PERMIS DE LA CLASSE 4

M. Arnold Peters (Timiskaming): Comme suite aux instances que certains résidents des Territoires du Nord-Ouest ont présentées au premier ministre au sujet des changements opérés par le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports visant à réduire, dans la région du Mackenzie, le service des passagers assuré par des détenteurs de permis de quatrième classe au profit des détenteurs de permis de première et de deuxième classes, le ministre serait-il disposé à suspendre ces instructions jusqu'à ce qu'une commission d'enquête puisse étudier la situation dans cette région et afin de pallier la désorganisation qui s'est ensuivie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je présume que la question m'est adressée quoique le député n'ait pas parlé du ministre des Transports. Je ne sais pas quelle est l'autorité que j'exerce à cet égard. Pas plus tard qu'hier, j'ai fait quelques sondages auprès de la Commission canadienne des transports en lui demandant une explication détaillée. Je serais heureux de pouvoir accéder au souhait de mon collègue de la façon qu'il propose ou de toute autre manière, si la chose est possible.

M. Peters: Je m'excuse de n'avoir pas fait allusion au ministre qui s'est toujours montré très affable en répondant à nos questions. Pourrait-il assurer la Chambre qu'il suspendra l'application de ce règlement au moins jusqu'à ce qu'une commission d'enquête se réunisse dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. Jamieson: Je répète, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas sûr de pouvoir exercer cette prérogative, mais je suis certainement prêt à le faire ou du moins à garantir que le service ne sera pas gravement désorganisé.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE FERMETURE DE GARES DANS LES PRAIRIES—L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, a trait aux réunions préliminaires que tiennent dans les Prairies les représentants de la Commission canadienne des transports pour étudier les demandes présentées par le Canadien National et le Canadien Pacifique visant à une fermeture quasi totale des stations de chemin de fer dans ces provinces. Certaines réunions ont déjà eu lieu et on peut d'ores et déjà en déduire que la Commission canadienne des transports accueillerait favorablement ces demandes. Une situation grave pourrait en résulter pour les Prairies. Tenant compte du fait que le ministre n'exerce aucune autorité sur cette Commission, je lui demande si le gouvernement nommera un conseiller pour s'opposer à cette fermeture en bloc et restreindre la mesure aux rares cas où ces stations ferroviaires n'ont plus de raison d'être.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier la question, mais le très honorable député sait mieux que quiconque à la Chambre qu'il serait mal avisé d'essayer

[L'hon. M. Olson.]

d'anticiper sur les décisions du président de la Commission canadienne des transports. J'ignore quelle sera sa recommandation, mais j'étudierai sûrement la question en profondeur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les députés de l'opposition sont entièrement d'accord avec la déclaration du ministre concernant le président de la Commission, pour avoir déjà eu à traiter avec lui à la Chambre des communes. Je n'essaie pas d'anticiper sur ce qui pourra surgir du labyrinthe de sa pensée. Je dis simplement que le gouvernement devrait étudier la possibilité de nommer un avocat qui agirait en son nom de façon que les Prairies ne se transforment pas du jour au lendemain en une vaste contrée marquée ici et là de villes fantômes.

L'hon. M. Jamieson: Je répète, monsieur l'Orateur, que j'étudierai la question afin de voir quelles sont les mesures qui s'imposent.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES NOUVELLES INSTALLATIONS

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Je demande au ministre des Transports s'il fera connaître cette année l'emplacement du deuxième aéroport pour la région métropolitaine de Toronto. S'il n'a pas l'intention de le faire cette année, peut-il indiquer à la Chambre quelles sont les causes ou qui est à l'origine des tergiversations?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé ce matin avec le ministre des Transports et des Communications de l'Ontario. Comme je l'ai expliqué à la Chambre en maintes occasions, le retard est dû à la question de la participation du gouvernement fédéral et de la fourniture de certains services de soutien qui pourraient être requis pour un tel aéroport. J'ai indiqué que nous n'y étions pas opposés en principe, mais qu'il fallait décider de l'emplacement avant que des précisions puissent être apportées. Je dois rencontrer le ministre ontarien des Transports et des Communications mercredi soir prochain, je pense. J'espère que nous pourrions alors donner un bon coup de pouce au projet. Je puis souligner que nos échanges sont amicaux et nous tenons l'un et l'autre à franchir rapidement les étapes.

* * *

● (11.40 a.m.)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AIDE À L'EXPANSION DES MARCHÉS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit des instances faites auprès du ministre par l'Association des manufacturiers canadiens. Vu que ce secteur important de notre économie estime que les mesures prises par le gouvernement ne régleront peut-être pas certains problèmes inhérents à la commercialisation intérieure et au commerce extérieur, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention, avant le congé des fêtes ou au début de l'année qui vient, d'exposer à la Chambre quelque